

A partir d'11H30

Rassemblement JEUDI 4 Février Place d'Arc Orléans



Relaxe pour les Goodyear Condamnés pour avoir défendu les emplois

RAPPEL DES FAITS

- A l'origine, il s'agit d'une lutte sociale « classique »
- La direction souhaitant concurrencer Michelin, rachète Dunlop.
- La direction souhaite fusionner les sites de productions Goodyear et Dunlop très proches l'un de l'autre et imposer les horaires 4x8 ou des licenciements.
- La lutte des travailleurs de Goodyear pour l'emploi a duré de 2007 à 2015 sur fond de chantage à l'emploi et de délocalisation.
- En 2014 quelques cadres sont retenus pendant 24 h par les salariés en colère.
- Des plaintes sont déposées par la direction.
- Malgré le retrait de ces plaintes, le Procureur de la République instruit et décide de poursuivre l'affaire en correctionnel !

Le 12 janvier le juge du tribunal décide de suivre le procureur et condamne huit représentants des salariés de Goodyear à 24 mois de prison dont neuf mois fermes !

C'est un véritable scandale et une atteinte grave aux libertés syndicales. C'est insupportable !

Cette condamnation s'inscrit dans un mouvement sans répit de criminalisation de l'action syndicale qui s'accroît.

Après les affaires judiciaires des « cinq de Roanne » des « Cinq d'Edf-Gdf », de l'Inspectrice du Travail à Annecy poursuivie par TEFAL et condamnée, des salariés d'Air France mis en garde à vue, puis 5 salariés licenciés, **une nouvelle étape a été franchie avec les 8 de Goodyear.**

La relaxe des Goodyear et des Air France relève de décisions et de choix politiques :

⇒ servir le patronat qui licencie,

Ou

⇒ les salariés qui défendent leurs emplois

**INACCEPTABLE
INTOLERABLE**

**Dans un pays se
proclamant des
Droits de l'Homme**

- Exigeons la relaxe des Goodyear,
- Exigeons des choix politiques porteurs de progrès social, de paix

**JEUDI 4 FEVRIER A 11H30 RASSEMBLEMENT PLACE D'ARC,
SIGNONS LA PETITION**

**CONDAMNÉS POUR AVOIR
DÉFENDU LES EMPLOIS !**

RELAXE

DES

G  **DYEAR**

STOP à la criminalisation
de l'action syndicale.

